

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 03 juin 2025

Séance ordinaire du **03 juin 2025** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers : Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
En fonction : 15 Secrétaire de séance : M. SCHOSSELER Daniel
Présents : 14
Absents : 01 Date de convocation : 27 mai 2025
Nombre de procuration(s) : 0

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie
MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent (arrivé à 20 h 45) - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique
ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mme LESNIAK Laurence

**8. Travaux de voirie pour raccordement fibre de la propriété sise au 3, rue du Stade -
Demande de participation financière**

M. le Maire explique au Conseil Municipal que les propriétaires du bâtiment situé au 3, rue du stade à Innenheim, ancienne menuiserie, ont souhaité raccorder celui-ci à la fibre mais que le fourreau souterrain posé à l'époque par la commune et débouchant sur cette propriété était plein et ne pouvait plus accueillir de câbles supplémentaires. Les propriétaires ont donc dû se résoudre à engager des travaux pour la pose d'un nouveau fourreau souterrain. Le coût des travaux réalisés par l'Ent. URBAN, se monte à 3 157,-€. Les propriétaires du 3, rue du Stade sollicitent la commune pour une participation financière à ces travaux.

M. le Maire rappelle que les obligations d'une commune, en zone urbanisée, sont de mettre à disposition les équipements publics nécessaires : réseaux secs et humides afin que les particuliers puissent s'y raccorder. Il appartient aux propriétaires des terrains constructibles ou des immeubles déjà bâtis d'entreprendre les démarches de viabilisation et de prendre en charge de coût de ces travaux.

M. Denis URBAN quitte la salle, ayant effectué les travaux à titre professionnel.

Après discussion, le Conseil Municipal :

- Considérant que les équipements publics sont en place dans la rue du Stade et que de ce fait, la commune a rempli ses obligations,
- Considérant que la commune ne peut être tenue responsable du fait que le fourreau de télécommunication soit plein,
- Considérant que les travaux engagés par les propriétaires de l'immeuble sis au 3, rue du Stade pour le branchement de leur immeuble à la fibre optique relèvent exclusivement d'une opération privée destinée à un branchement particulier,
- DECIDE de ne pas donner suite quant à la demande de participation financière de la commune faite par les propriétaires du 3, rue du Stade.

Résultat du vote :

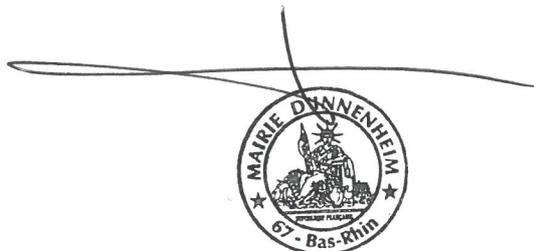
Membres présents : 13 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

M. Denis URBAN revient dans la salle.

Le secrétaire de séance,
M. SCHOSSELER Daniel.



Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 12 juin 2025
Le Maire,
M. Jean-Claude JULLY.



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 16 JUIN 2025